

## CT DGAC DU 30 JANVIER 2020

### Actualité protocolaire

Ce CT DGAC s'est tenu en pleine période de discussions protocolaires, sous la présidence de la Secrétaire Générale. En déclaration liminaire, FO a demandé des précisions sur le calendrier des prochaines échéances protocolaires. Qu'en est-il des premières réunions avec vos interlocuteurs ministériels ? L'échéance de la version finale avant les élections municipales de mars pourra-t-elle être respectée ?

La Secrétaire Générale concède que les travaux sont plus longs que prévus. Les réunions bilatérales avancent, et certains sujets sont loin de faire consensus, pour exemple celui des fonctions supports pour lequel un courrier intersyndical a été envoyé au Directeur Général. La SG nous annonce une prochaine réunion plénière le 5 février à 14h, au cours de laquelle les contre parties validées par le guichet unique nous seront présentées. Ce sera aussi l'occasion d'aborder le point délicat des fonctions supports.

### Lignes Directrices de Gestion (LDG) : les CAP de mutations sans les syndicats !

Conformément à la nouvelle loi de transformation de la fonction publique, votée le 6 août dernier à l'assemblée nationale, la DGAC présente pour une application immédiate dès 2020 les règles qui régiront les mutations à la DGAC pour tous les corps. Donc plus de participation de syndicats dans les CAP de mutations pour les fonctionnaires, les CICAVE-O pour les Ouvriers d'Etat et les CCP pour les PN, les OPA et les contractuels ! Sont compris également les agents du MTES en fonction à la DGAC.

Ces LDG fixent les orientations générales en matière de mobilité. Elles précisent notamment un cadre des effectifs autorisés par direction, dans le respect du schéma d'emploi. Pour chaque année, la DGAC devra donc préciser lors d'une réunion dédiée pour chaque direction (DSNA, DSAC, SG, SSIM, SNIA, BEA, ENAC) la cible à atteindre permettant de connaître les règles du jeu des demandes de mutations. Le GS 32h (ICNA/TSEEAC) et le GT Effectifs (ICNA/IESSA) sont donc complétés par ces effectifs autorisés. Une prochaine réunion présentera pour 2020 le cadre des effectifs autorisés par direction.

**Les 2 campagnes de mobilité sont conservées, une au printemps et une à l'automne.**

**Toutes les règles pratiquées jusqu'ici en CAP sont désormais écrites dans ces LDG.**

**Celles-ci seront portées à la connaissance de tous les agents. A noter qu'à la demande de FO, les agents contractuels 84-16 bénéficieront des mêmes LDG que les agents titulaires et la campagne annuelle de mobilité sera maintenue.**

La rédaction des textes n'étant pas complètement aboutie, ce point a été retiré de l'ordre du jour.

Nouveauté TSEEAC : la durée de la primo-affectation pour les fonctions ne nécessitant pas une licence passe de 5 à 3 ans (pour les fonctions requérant une licence la durée reste à 5 ans). C'était une demande de FO depuis plusieurs années ! FO continuera de défendre une égalité de traitement pour tous !

Pour les Ouvriers d'Etat, la note de gestion reprend les règles actuelles portant sur les fonctions de chefs d'équipe, fonctions OMSIE-P (actuellement en cours de discussion protocolaire), reconversion professionnelle et changement de famille. FO a demandé la création d'un chargé de corps Ouvriers d'Etat ; SDP y réfléchit.

## Formation initiale IESSA

Un projet d'arrêté a été présenté pour modifier les règles d'organisation et le contenu de la formation statutaire des IESSA.

Résultat du vote		
POUR	ABSENTION	CONTRE
FO (2) / SNCTA (2) / CFDT (1) / UNSA (2)	CGT (3)	

## Présentation du bilan social 2018

Le bilan social présente les grandes lignes des métiers de la DGAC, ainsi que les effectifs qui permettent d'assurer ces missions.

C'est un document d'une centaine de pages qui contient les chiffres clés des effectifs : géographiques, par corps, par fonctions, temps de travail, etc.

Ce document est consultable sur Bravo Victor : <https://bv.sigp.aviation-civile.gouv.fr/mediatheque/publications/bilan-social-2018>

Pour les Ouvriers d'Etat, plusieurs anomalies ont été constatées :

- Le coût mensuel d'un Ouvrier d'Etat groupe 5 est supérieur à un Ouvriers d'Etat HCC (selon les chiffres de l'administration). FO a donc proposé, pour réduire la masse salariale de la DGAC, de reclasser tous les Ouvriers d'Etat au groupe HCC. L'administration a reconnu que des pinceaux s'étaient emmêlés sur ces chiffres...
- Sur la représentativité : FO a demandé la correction de la représentativité des syndicats représentants les Ouvriers d'Etat, le SNPACM-FO a bien **6 sièges** en INCO, 3 sièges pour l'USAC-CGT et 1 siège pour le SPAC-CFDT.

**Vos représentants FO : Dominique THOMAS (SNPACM), Franck DUPONT (SNPACM), Laurent NOTEBAERT (SNNA), Vincent BACHELIER (SNNA), Jérôme CAFFIN (SNNA).**

